Jeudi 1er 2023

Réforme des Retraites : Macron et Borne ne sont pas tirés d'affaire

L'âge de retraite repoussé : c'est toujours non !

Un seul argument pourrait suffire : d'après une étude basée sur les chiffres de l'INSEE, repousser l'âge de la retraite à 64 ans ferait que 6000 personnes supplémentaires tous les ans vont mourir avant d'avoir pu prendre leur retraite !

Et pour ceux qui ne décèderont pas avant, c'est nous prendre les 2 meilleures années de retraite et les remplacer par les 2 pires années de boulot…

La peur d'un vote à l'Assemblée

Le jeudi 8 juin, une loi sera proposée par le groupe LIOT à l'Assemblée : elle portera sur l'abrogation de la réforme des retraites Borne-Macron, passée en force par 49-3 (donc sans vote sur le fond de la réforme). Les Macronistes disent qu'elle ne pourra pas s'appliquer même si elle est votée mais… font tout pour qu'elle ne puisse pas être examinée ! Ils craignent de subir un camouflet en laissant l'Assemblée se prononcer pour la première fois sur leur loi inique.

Ils se basent sur l'article 40 qui stipule que « *les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique* ». Bizarrement, personne ne s'est préoccupé de la « charge publique » quand il s'est agi de déverser des milliards d'euros dans l'économie au moment de la crise sanitaire. Des milliards d'euros qui se sont retrouvés concentrés dans les coffres-forts des plus riches (la fortune des milliardaires français a augmenté de 220 milliards d'euros entre mars 2020 et mars 2021 d'après Oxfam !).

Les fanfaronnades de Macron

Le Président Macron a fanfaronné devant les grands patrons étrangers venus au sommet « Choose France » de Versailles : il n'y aurait pas eu de grèves dans le secteur privé au sujet des retraites. Un nouveau mensonge puisque, à plusieurs reprises sur les fortes dates de mobilisation, la production dans des usines de Renault et PSA-Stellantis (par exemple) a été fortement impactée par la grève.

En grève et en manif !

Les propos de Macron montrent surtout une chose : c'est la grève et son extension à tous les secteurs qui font réellement peur au patronat et au gouvernement.

Que ce soit pour les retraites, pour les salaires, pour l'emploi ou pour les conditions de travail, c'est la voie que nous devons suivre pour faire aboutir nos revendications.

C'est pourquoi la CGT et SUD appellent les salariés
⇨ à poursuivre la mobilisation, ⇨ à se mettre en grève mardi 6 juin et ⇨ à participer aux manifestations régionales organisées par les intersyndicales dans tout le pays.

Participons massivement aux manifestations du 6 juin

EVREUX : 14h Rond-point de Cora

ROUEN : 10h Cours Clémenceau

PONT-AUDEMER : 10h Place de Verdun

GISORS : 10h Place de la Mairie

A Paris : départ à 14h des Invalides

Départ en car à 13h à la gare routière du TCR (en face du 7B Ruche).

Aller Technocentre/Paris et retour en fin de journée au TCR.

Libre participation aux frais. Flashez ce QR code pour réserver votre place ➔

Partage de la valeur : rien pour les retraites

Alors que selon le gouvernement, il n'y aurait plus d'argent dans les caisses pour financer les retraites, celui-ci continue à assécher leurs sources de financement.

Dernier exemple en date : le projet de loi de « partage de la valeur » présenté mercredi 24 mai en Conseil des ministres. Ce projet vise à généraliser des dispositifs tel que l'intéressement, la participation ou les primes de partage de la valeur (PPV) à toutes les entreprises de plus de 11 employés, ainsi qu'à développer l'actionnariat salarié. Autant de dispositifs exonérés de cotisations sociales, dont les cotisations retraites.

La meilleure façon de « partager la valeur » tout en finançant les retraites, c'est d'augmenter les salaires et de les indexer sur l'inflation.

Une réforme toujours pas applicable

Vingt-sept décrets d'application et quatre arrêtés doivent être publiés avant le 1er septembre 2023, date théorique d'entrée en vigueur de la loi portant réforme des retraites, a annoncé le cabinet du ministre du Travail le 10 mai.

Prioritaires, les textes concernant l'âge de départ ou la revalorisation des petites pensions (le fameux relèvement à 85 % du Smic des pensions minimales) pourraient être publiés dans les prochaines semaines, tandis que les autres volets de la réforme seraient précisés par voie réglementaire d'ici la fin de l'été.

Le premier projet de décret dévoilé par le gouvernement concerne l'âge légal de départ en retraite à taux plein qui est relevé à compter du 1er septembre 2023 à raison de 3 mois par année de naissance. Il atteindra la cible de 64 ans en 2030. La durée d'assurance pour bénéficier du taux plein passe à 43 annuités ou 172 trimestres à marche accélérée avec un trimestre supplémentaire par année. L'âge d'annulation de la décote est maintenu à 67 ans.

Un second projet de décret concerne les carrières longues. De nombreux salariés vont devoir ainsi travailler deux ans de plus par rapport au dispositif actuel de carrière longue. **Autant de raisons pour continuer à se mobiliser et empêcher l'application de cette réforme !**